

DIMANCHE,

15 MARS 1835.

PREMIERE ANNÉE.

N° 26.

513

Le Journal paraît tous les Dimanches. — Le prix de l'abonnement est, pour Lyon, de 10 fr. pour un an, de 5 fr. pour six mois, et de 2 fr. 50 c. pour 3 mois.

Pour les départemens, 12 fr. pour un an, et six fr. pour six mois.

Le Bureau du Journal est ouvert le matin depuis 9 heures jusqu'à 2, le soir de 4 à 6. Affranchir les lettres et paquets.



# L'INDICATEUR.

JOURNAL INDUSTRIEL DE LYON.



Industrie, reine du monde, relève ton front abattu.

AUX PARTISANS DE L'AMÉLIORATION INDUSTRIELLE.

Bientôt tout ce qui avait quelque droit de distraire le public travailleur des graves questions d'amélioration industrielle se trouvera accompli, terminé. Le carnaval, avec ses folles joies, ses travestissemens grotesques, ses burlesques ou satiriques allusions, a déjà passé devant le peuple spectateur et aussi quelque peu acteur : disons-lui adieu jusqu'à l'an prochain, et travaillons à le rendre plus gai, ou si vous voulez moins triste pour le grand nombre des travailleurs de notre ville, que celui qui vient des écouler.

Des opérations plus sérieuses relatives à la nomination des prud'hommes s'achèvent aussi aujourd'hui, et hâtons-nous de le dire, le choix des élus manifeste de nouveau combien la confiance publique est intelligente et sage.

Mais voilà que le champ reste libre et attend les hommes à idées largement réformatrices.

Que ceux-là dont la prévoyance étendue ne se contente pas de regarder un jour de joie factice ou d'occupations électorales comme un remède suffisant aux maux présents et à venir de la société, se préparent à entrer dans l'arène pour y poser la base de l'institution dont nous avons publié l'ébauche, institution qui aura puissance d'abolir successivement tous les abus industriels et commerciaux, dont l'effet oppresseur s'appesantit sur les populations laborieuses.

Sentez-vous le soleil transformer par sa douce influence les jours ténébreux et froids de la rude saison d'hiver ? Que ceci soit pour nous un symbolique encouragement, et devienne le régulateur de notre conduite. Au moment où la nature fait des efforts pour se soustraire aux frimats sous lesquels elle semble engourdie, que par analogie, ce même moment soit aussi pour nous une époque d'efforts pour nous soustraire à la tyrannie commerciale, principe malfaisant de toutes nos misères.

A l'exemple de la nature, surmontons le froid égoïsme qui comprime et glace notre cœur. Laissons-nous pénétrer par ce chaleureux sentiment qui nous fait vivre, non pas seulement pour nous tout seul, mais qui unit notre vie à celle de la grande famille humaine, et nous en fait ressentir toutes les douleurs comme aussi toutes les joies.

Travailleurs, si vous voulez être bons !

Si vous voulez être justes !

Si vous voulez être heureux !

Unissez-vous d'intention avec tous les travailleurs, et comprenez la fraternité universelle !

Or, voici bientôt le moment où l'on connaîtra celui qui aura compris et celui qui n'aura pas compris ; où l'on se

dira le nom de celui qui aura vécu d'égoïsme, et aussi de celui qui aura ouvert son cœur à la générosité.

Et cependant je vous le dis : beaucoup cacheront leur avarice et leur mauvais vouloir sous le masque d'une indifférence jouée et d'une ignorance volontaire.

Beaucoup prendront pour prétexte de s'abstenir la défiance exagérée qui existe entre les hommes. Objection immorale ! croyance impie ! qui s'opposerait à tout progrès, à toute amélioration, si elle avait le malheur de devenir générale.

D'autres, et ce seront les plus dangereux et ceux contre lesquels il faudra se tenir le plus en garde, d'autres, ne pouvant croire dans leur jalousie vaniteuse à une autre réalisation que celle des rêves ambitieux enfantés par leur imagination malade, rêves qui n'ont pour but que de faire ressortir la fausse valeur de leur individu, mettront en usage pour combattre ce qui est bien, toutes les ressources d'un amour-propre blessé. Des paroles de dérision sortiront à foison de leur bouche, des écrits insidieux, des protestations hypocrites seront prodiguées, et au besoin, la calomnie servira leur haine pour tout ce qui ne sort pas de leur superficielle et présomptueuse intelligence.

Dès le commencement dédaignez leurs vaines clameurs, car l'opinion publique les aura bientôt jugés. Ils ne tarderont pas à recueillir le juste prix de leurs œuvres malveillantes, et quelque chose qui ne sera ni le mépris ni le dédain, mais qui ressemblera plutôt à de la pitié sera l'unique châtiment dû à leurs coupables tentatives pour arrêter le genre humain dans sa marche de réforme industrielle.

Mais combien il en sera différemment de ceux qui, n'écoulant qu'une impulsion généreuse, auront selon leurs facultés, contribué à la fondation d'une institution réformatrice des abus de la concurrence commerciale. Satisfaits d'eux-mêmes, ils éprouveront ce contentement intérieur qui accompagne toujours une bonne action, surtout lorsqu'elle est sociale. Plus tard, ils seront heureux et fiers d'avoir cru que la probité et la bonne foi ne sont pas tout à fait bannies de dessus la terre. Oh ! croyez-le avec eux, il y a encore des honnêtes gens au monde. Il y a encore des hommes dévoués qui ne veulent pas que tout soit sacrifié à leur égoïsme, et qui ont encore quelque souci des intérêts sociaux. Or, ce sont ceux-là qui nous aident de leurs conseils ; ce sont ceux-là, qui spontanément, s'occupent de la préparation à la réforme commerciale ; ce sont ceux-là qui souscrivent pour la fondation des premiers établissemens de vente sociale. Et nous vous le prédisons, les noms de ceux-là deviendront glorieux et respectés. Un temps viendra où ils seront répétés par toutes les bouches,

avec cet accent de reconnaissance qui est plus éloquent que les louanges de l'adulation. Et qui sait même si quel que jour, une colonne érigée par nos heureux descendants ne retracera pas aux générations futures, les noms modestes et bienfaisants que *l'Indicateur* commence à enregistrer!

Quoiqu'il en soit, nous faisons aujourd'hui un appel positif à tous ceux qui nous lisent et nous aiment. A tous les partisans de l'amélioration industrielle nous disons: ayez confiance dans l'avenir, et préparez-le par votre coopération active à l'entreprise de réforme commerciale.

M. D.

(M. de Serin)

## ELECTIONS GÉNÉRALES DES PRUD'HOMMES.

## FABRICANS.

MM. Ribout, Gaillard, Bender, Joly aîné et Pelin ont été proclamés membres titulaires; et MM. Roux, Robert, Troubat et Dervieux ont été proclamés membres suppléants.

## CHEFS D'ATELIER.

## Première section.

Votans,	151
Au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin, M. Falconnet a obtenu	71 voix.
M. Berger,	37
M. Dumas,	28
Voix perdues,	15
Total,	151 voix.

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, on a procédé à un second tour de scrutin.

Votans,	116
M. Falconnet a obtenu	69 voix.
M. Berger,	33
Voix perdues	14
Total,	116

M. Falconnet a été proclamé membre suppléant.

## Deuxième section.

Votans,	137
Au 1 <sup>er</sup> tour de scrutin, M. Roussy a obtenu	65 voix.
M. Deval,	33
M. Berchout,	28
M. Valentiny,	5
M. Legras,	3
Voix perdues,	3
Total,	137

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité, on a procédé à un second tour de scrutin.

Votans,	103
M. Roussy a obtenu	59 voix.
M. Berchout,	23
M. Deval,	17
M. Legras,	3
Voix perdues,	1
Total,	103

M. Roussy a été proclamé membre suppléant.

## Troisième section.

Votans,	142
M. Perret a obtenu	121 voix.
M. Efferding,	8
M. Bouillon,	7
Voix perdues,	6
Total,	142

M. Perret a été proclamé membre titulaire.

## Quatrième section.

Les électeurs de Vaise appartenant à cette section, n'ayant pas reçu leurs lettres d'électeurs et n'ayant été invités que par un simple avis d'un agent de police pour se rendre à l'assemblée élective, les électeurs de Saint-Paul ont protesté contre cette

manière de faire; et l'élection a été renvoyée au dimanche 15 mars.

## Cinquième section.

211 votans.

Comme les électeurs ont porté M. Bret (Charles) et un autre M. Bret en croyant porter le même candidat, l'élection a été nulle; et comme à la fin du dépouillement du scrutin un grand nombre d'électeurs était absent, M. le président a trouvé à propos de renvoyer l'élection au dimanche suivant 15 mars.

## Sixième section.

Dans cette section l'un des candidats, M. Millet, n'ayant pas voulu accepter, les électeurs ont été convoqués pour le lendemain. Voici le résultat.

Votans,	406
M. Milleron a obtenu	77 voix.
M. Lamare,	14
Voix perdues,	15
Total,	406

M. Milleron a été proclamé membre titulaire.

## Septième section.

Votans,	113
M. Dufourd a obtenu	87 voix.
M. Martinon,	16
Voix perdues,	10
Total,	113

M. Dufourd a été proclamé membre titulaire.

## Huitième section.

Votans,	81
M. Verrat a obtenu	65 voix.
M. Charel,	8
Voix perdues,	8
Total,	81

M. Verrat a été proclamé membre suppléant.

AUX ÉLECTEURS DES PRUD'HOMMES DE LA 7<sup>me</sup> SECTION(2<sup>me</sup> de la Croix-Rousse.)

Dimanche dernier, n'étant pas présent au dépouillement du scrutin, je n'ai pu répondre à la demande qui a été faite par un électeur, au nom de l'assemblée; je prends la voie du journal pour m'acquitter d'un devoir que je considère comme sacré; car il s'agit, dans cette circonstance, de répondre à la confiance qui m'ont value les suffrages de mes confrères.

Je dois donc dire, que pendant le peu d'instans que j'ai pu rester dans la salle où avaient lieu les opérations, un seul électeur me demanda si j'accepterais un mandat impératif, en un mot, si je me retirerais, si l'on n'obtenait pas au conseil la *libre défense*. Je répondis d'abord, que je ne croyais pas que toutes les sections soient unanimes pour imposer ce mandat, et qu'au surplus, ce moyen n'aurait peut-être pas toute l'efficacité que l'on paraissait en attendre. J'ajoutai encore, que mes intentions étaient connues ainsi que mon dévouement à la cause des travailleurs, que si je me refusais d'accepter une telle condition, ce n'était pas pour me soustraire à un devoir, mais que c'était pour rester livré à la libre impulsion de ma conscience, voulant avoir par moi-même le mérite d'être un digne mandataire ou la honte d'en avoir méconnu toutes les obligations.

L'électeur qui m'avait interpellé ne parut pas insister davantage, et là, se termina à peu près notre entretien.

Je fus forcé de quitter la salle avant le dépouillement du scrutin, ce que je regrette beaucoup; car si j'eusse pu rester, j'aurais évité des doutes sur mon compte, que je m'empresse de dissiper sur la demande que fit à haute voix le même électeur dont j'ai parlé, qu'il me fut prescrit de faire tous mes efforts pour obtenir la *libre défense*, un autre ayant mal interprété mes paroles, répondit que je n'en étais pas partisan. Je déclare que la *libre défense* est un droit naturel,